

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 06 novembre 2020

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie

MM. ABRAHAM Miguel, BÉCRET Christian, CARON Etienne, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, SAINT-SANS Christian, TOMKOW Bernard

Absents excusés et représentés : M. CARON Etienne, M. DERAS Thierry

Secrétaire de séance : M. SAINT-SANS Christian

La séance est ouverte à 17h00. En raison des mesures sanitaires dues à la COVID 19, le conseil municipal se tient à huis clos dans la salle des fêtes pour respecter les barrières de distanciation.

1. APPROBATION DES PRECEDENTS MUNICIPAUX.

Signature de 4 précédents conseils municipaux par les conseillers présents sur le registre ad'hoc.

2. DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT D'OPERATEUR TELEPHONIQUE.

Le fournisseur téléphonique actuel de la mairie est Orange.

Le matériel utilisé (téléphones, box internet, fax) est devenu obsolète. La connexion internet est de très mauvaise qualité.

La société NETCOM propose l'installation de matériels plus performants, une connexion internet de meilleure qualité et un forfait illimité, le tout représentant une économie de 25,00 €/mois par rapport à Orange.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

3. DELIBERATION POUR LE CHANGEMENT DE PRESTATAIRE ALARME.

L'alarme en service actuellement pour la mairie et l'école utilise un réseau analogique appelé à disparaître dans les 2 à 3 ans. Ce réseau téléphonique coûte cher car chaque mise " en " ou " hors service " est facturée pour un numéro spécial en 0800. De plus, un déclenchement d'alarme est juste signalé par un appel téléphonique nécessitant qu'un représentant habilité de la mairie se rende sur place pour effectuer un contrôle et rappeler la société pour mettre fin à l'alerte.

La société VERISURE propose une installation beaucoup plus complète et mieux adaptée aux besoins (caméras, prise de photos en cas de déclenchement de l'alarme, personnel se rendant sur place pour vérification si besoin, voire avertissement auprès des forces de l'ordre).

Décision du conseil municipal : **8 voix pour, 2 abstentions. Délibération adoptée.**

4. DELIBERATION POUR REPERAGE AMIANTE AVANT DEMOLITION DU PREFABRIQUE PROCHE DE LA SALLE DES FETES.

L'ancienne salle de classe en préfabriqué se situant à côté de la salle des fêtes ne sert plus qu'au stockage de vieux matériels. Ce bâtiment est vandalisé régulièrement et représente désormais un danger.

Avant de procéder à la destruction de ce local par une entreprise spécialisée, il est obligatoire d'effectuer un rapport d'audit de présence d'amiante.

Ce document acquis, on pourra alors mettre en concurrence des entreprises de démolition.

Coût du devis : 1020,00€ TTC.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

5. DELIBERATION POUR LA DEMOLITION DU PREFABRIQUE PROCHE DE LA SALLE DES FETES.

Afin de procéder, le moment venu, à la destruction de ce bâtiment, M. Bécret, en charge du dossier, fera des demandes de devis auprès d'entreprises spécialisées.

M. le maire demande d'ores et déjà à son conseil l'autorisation de démolition. Les devis seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

6. DELIBERATION POUR LA NOUVELLE TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES.

Les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été revalorisés depuis le 02 janvier 2016.

Après en avoir débattu, des nouveaux tarifs ont été fixés (cf. document en annexe). Ils seront applicables à compter du 02 janvier 2021.

Les personnes ayant réservé en 2020 pour 2021 bénéficieront toujours des anciens tarifs.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

7. DELIBERATION POUR DECISION DE MODIFICATION DE BUDGET.

Toute modification de budget doit être soumise au conseil municipal.

M. le maire demande à déplacer 25 000,00 € du poste INVESTISSEMENT vers le poste FONCTIONNEMENT afin de payer les différents travaux n'ayant pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget.

Ce changement de ligne n'est qu'un jeu d'écritures qui n'impacte en rien le budget de la commune.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

8. DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

La crise sanitaire a contraint les associations à annuler pratiquement toutes les manifestations habituellement organisées dans notre village.

Malgré cela, le conseil municipal a décidé d'accorder aux associations une subvention de 150,00 € chacune.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

9. DELIBERATION POUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La CLECT une instance chargée de garantir une répartition financière équitable entre les communes et l'intercommunalité.

M. Christian Saint-Sans se propose pour participer à cette commission.

Décision du conseil municipal : **Adopté à l'unanimité.**

10. DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DE L'AGE DE PARTICIPATION AU REPAS DES AINES.

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

11. QUESTIONS DIVERSES.

- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).**

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires éventuelles) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

A Dampierre-Saint-Nicolas, le PCS aurait dû être réalisé et terminé pour décembre 2019.

La préfecture demande de le fournir pour fin décembre 2020.

Ce dossier, initié en 2019 par M. Christian SAINT-SANS demande un travail énorme de préparation et de recherche d'informations. Depuis, M. Miguel ABRAHAM et Mme Annie TOMKOW lui apportent leur aide dans son l'élaboration.

Une fiche de renseignements a été envoyée à tous les Dampierrois leur demandant un certain nombre de renseignements qui seront très précieux en cas de déclenchement d'une alerte. Ces informations permettront, en plus de renseigner ce PCS, de déceler les personnes isolées ou nécessitant une attention particulière dans le cadre de la mise en place d'un plan canicule ou d'un confinement comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous allons d'autre part faire un appel au bénévolat pour désigner des chefs d'îlots susceptibles d'être les relais entre les habitants et les différentes cellules de crise constituées en cas d'évènements graves.

Une réunion dédiée à l'élaboration du PCS sera organisée prochainement avec toutes les personnes concernées.

- **FLEURISSEMENT DU VILLAGE.**

La commission "fleurissement" s'est réunie le lundi 19 octobre en présence du maire, de ses 2 adjoints et de M. Xavier FRANCOIS, cantonnier. Un plan de fleurissement du village pour l'automne et le printemps

MAIRIE DE DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS

prochain a été élaboré par Mmes Lydie CALBRY et Michèle SANSON qui sont chargées de le mettre en place.

- CONVENTION AVEC LA SPA (SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX).

A compter du 1er janvier 2021, une convention (1 €uro par habitant et par an) sera signée avec la SPA.

La SPA prendra en charge tous les problèmes d'animaux errants, principalement en ce qui concerne la reproduction massive des chats.

- CHANGEMENT DE PRESTATAIRE EN ASSURANCES.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la mairie sera assurée par AXA au lieu de GROUPAMA.

Pour les mêmes garanties, les tarifs proposés par AXA permettent d'économiser 1362,00 € / an.

- Mme Michèle SANSON fait part de la dégradation de la rue de l'Ecole buissonnière due aux nombreux passages d'imposants engins agricoles. M. le maire répond qu'un nouveau plan de circulation est à l'étude qui pourrait limiter la circulation à sens unique de certaines rues du village pour des raisons évidentes de sécurité.

- M. Baptiste DUMONT fait part de la création de la page Facebook de Dampierre-Saint-Nicolas où diverses informations sont déjà publiées en attendant la création du site WEB toujours en cours d'élaboration.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Le maire,

M. SAINT-SANS Christian

M. TOMKOW Bernard